

ARRETE N°23 – 06
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

- Vu les livres VI et VII du code de l'éducation,
- Vu le décret n°2017 - 1137 du 4 juillet 2017
- Vu la loi n°2016 - 1088 du 8 août 2016
- Vu les statuts de CY Cergy Paris Université

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury de validation des acquis de l'expérience (décret 2017) pour la Licence professionnelle Management du transport et de la distribution parcours Transport de voyageurs, pour la session du 21 mars 2023 :

Président du jury : Monsieur DI MARTINO Patrick - Professeur des Universités

Membres :

Monsieur MIMEUR Christophe – Maître de conférences, responsable de formation
Monsieur MARQUEZ Marcel – Professionnel, directeur d'exploitation

Article 2 :

La directrice de l'UFR LSH et la directrice générale des services de CY Cergy Paris Université sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 9 février 2023

Le président,

Laurent GATINEAU

